



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Unité bidépartementale Eure Orne

Angerville la Campagne, le 21 septembre 2022

Le chef de l'unité départementale de l'Eure

à

Nos réf. : UBDEO.2022.09.389.ERA.JV

**Madame Emeline de Coligny
Direction départemental des
Territoires et de la Mer**

Tél. : 02 32 23 45 70 – **Fax :** 02 32 23 45 99
Courriel :
ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.-
gouv.fr

Objet : Demande d'avis sur un dossier de demande de permis de construire PC 027 562 22A0015 présentée par la société SASURBA 303 pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint Marcel.

Par courrier du 29 août 2022, vous avez sollicité l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement service de l'inspection des installations classées sur une demande de permis de construire dont les références sont susmentionnées.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées n'a aucune observation à formuler.

Pour le directeur et par délégation,
Le chef de l'unité bidépartementale Eure Orne

Julien VILCOT